



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 octobre 2015

Compte rendu de la séance :

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de VISKER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Maryse VERDOUX, Maire.

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2014 de la CCCO
- Choix d'un poêle à bois pour le logement communal et travaux à prévoir en 2016
- Présentation de l'avant-projet d'aménagement de la mairie et de la place du village
- Position de la commune au sujet du projet de schéma intercommunal présenté par Mme la Préfète
- Coupe de bois hiver 2015-2016
- Divers

Présents : Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS – Jonathan DOMEK - Karine DOMEK-MIQUEU – Stéphane JOLY – Alain MONTEGUT - Anne NICOLAU – Gérard NOGUE – Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

Excusé : Didier MEDAILLON

I – Rapport d'activités 2014 de la CCCO

Mme le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2014 de la CCCO, rapport disponible en mairie et sur le site de la CCCO.

II – Choix d'un poêle à bois pour le logement communal et travaux 2016

Mme le Maire explique la demande de la locataire du logement sis 4 carrera de Marca-Devath, à savoir prévoir un poêle à bois dans la cheminée, à la fois pour le confort d'un feu mais aussi pour faire des économies d'énergie.

Elle précise par ailleurs que cette même demande avait été accordée aux précédents locataires, et budgétée.

Elle présente ensuite les devis effectués par différentes entreprises (CARMOUZE, BATIFEU et CAMPISTRO), tenant compte des contraintes (cheminée très petite).

Après analyse et discussion, le choix de l'entreprise CARMOUZE est arrêté, pour un montant total hors taxes de : 3071,12 € (bûches de 50 cm).

Par ailleurs, en 2016, des travaux d'isolation sont à prévoir.

III – Présentation de l'avant-projet d'aménagement de la mairie et de la place du village

Mme le Maire rappelle les obligations de la mairie en matière d'accessibilité (diagnostic en cours) et le projet, après les précédentes discussions, d'aménager la mairie sur un seul niveau, de construire un local de rangement pour la salle des fêtes, et d'aménager la place.

L'idée étant de monter un projet global de façon à obtenir un maximum de subventions ...

Elle présente ensuite le travail effectué par l'ADAC (bâtiments) et le CAUE (place), avec une évaluation financière approximative (prix moyen de rénovation / m2).

Ce projet global se chiffrerait aux alentours de 300 000 € ...

Elle demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur le bien fondé du projet, et sur la volonté ou non de poursuivre en ce sens, la deuxième étape étant à la fois la recherche de subventions et le choix d'un maître d'œuvre (architecte).

Après discussion, l'assemblée décide de poursuivre, tout en subordonnant l'aboutissement du projet à l'obtention d'au moins 50 % de subventions et d'une possibilité d'emprunt pour le restant .

IV – Position de la commune au sujet du projet de schéma intercommunal présenté par Mme la Préfète

Mme le Maire présente le nouveau projet de schéma intercommunal présenté par Mme la Préfète, dans le cadre de la loi NOTRE, qui prévoit, entre autres, la création d'une grande intercommunalité regroupant le Grand Tarbes, la CCCO, la CCPL, Gespe-Adour-Alaric, Bigorre-Adour-Echez et la communauté de Batsurguère ...

Cet ensemble regrouperait 70 communes et plus de 120 000 habitants ...

Elle présente ensuite les avantages supposés par l'Etat (taille critique par rapport à la grande Région et une augmentation des aides de l'Etat de 3,5 € / habitant).

Elle présente aussi l'analyse faite en réunion communautaire de la CCCO et les différents « inconvénients » liés à cette fusion, notamment un impact considérable sur la fiscalité des ménages et des entreprises, la disparition d'aides directes aux communes (prise en charge des cotisations au SDIS, fonds de concours ...), le déni des évolutions de la CCCO actées d'après le Projet de Territoire et le travail entamé pour la mise en place du PLU intercommunal, et l'évolution vers une politique politicienne remplaçant la notion de proximité ...

Mme le Maire explique aussi la démarche de Mr TREMEGE, Maire de TARBES, qui souhaite quitter le Grand TARBES et rejoindre la CCCO...

Elle demande ensuite à l'assemblée de se prononcer, pour approuver ou rejeter ce projet, étant bien entendu qu'en cas de rejet, il faudra ensuite présenter un projet alternatif avant le mois de mars 2016 ... Mais Mme la Préfète peut, en dernier recours, décider de passer outre les propositions et imposer le schéma proposé ..

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de rejeter le schéma présenté .

V- Coupe de bois hiver 2015-2016

Mme le Maire précise que des demandes spontanées ont été reçues en mairie pour un lot de bois, dans le cas où une coupe serait prévue , et demande donc au conseil de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil accepte de proposer une coupe de bois pour cet hiver et charge Stéphane et Eric de l'organiser en lien avec Mr POUHEY, de l'ONF.

VI- DIVERS

Mme le Maire précise que, dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, des volontaires sont recherchés par commune pour participer à des comités de pilotage (réunions le plus souvent en journée).

Après discussion, Alain MONTEGUT et Gérard NOGUE se proposent pour y participer.

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le : 26 Octobre 2015 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à VISKER

Le 26 Octobre 2015

Le Maire

Maryse VERDOUX

